



# L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 56 HIVER 2015

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



Nous vous souhaitons

« UNE DOUCE ET BELLE ANNEE 2015 ! »



## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Depuis le dernier chapelat, la société Masson a démonté le préfabriqué rue de la Poste et le terrain à côté de l'école a été clôturé. Les travaux en cours sur les rues de la Poste, rue du Bout de chausson, rue des Marronniers et allée des Thuyas seront terminés au printemps. Il en est de même pour les carrefours de l'axe Nozay/Rilly.

Après acceptation par l'académie du PEDT pour modification des horaires des NAP à partir du 3 novembre 2014, ce projet éducatif a été signé par Monsieur l'Inspecteur d'académie et Madame la préfète. La mise en place de ces périodes de 2x1H30 (au lieu de 4x0H45) par semaine permet de faire un groupe supplémentaire, de diminuer le nombre d'élèves par groupe et de simplifier le travail des animatrices.

Depuis juin 2013, à chaque contrôle sanitaire sur l'eau, le taux de nitrates est toujours supérieur à la limite qui est de 50 mg/L et varie de 51 à 54,5 mg/L. La consommation régulière d'eau présentant une teneur supérieure à la norme définie par l'arrêté du 11 janvier 2007 pose des problèmes sanitaires. Il est recommandé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants de ne pas consommer cette eau.

Pour mémoire entre 2008 et 2013, il y avait eu quelques périodes >50 mg/L mais le taux repassait toujours en-dessous de la limite supérieure. Ce problème actuel est certainement amplifié par le fait que les nappes phréatiques sont hautes.

Pour répondre à des préoccupations semblables rencontrées dans des collectivités voisines du Nord-Ouest Aubeois, le SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) auquel toutes ces collectivités adhèrent se propose de réaliser une étude prospective sur l'ensemble de la zone constituée par ces collectivités dont notre commune fait partie, pour trouver une solution pour fournir de l'eau de qualité. Le conseil municipal par délibération du 13 décembre 2013 a décidé d'adhérer à ce schéma d'aménagement du Nord-Ouest Aubeois en eau potable. La réalisation du projet qui sera retenu à l'issue de l'étude aura un effet significatif sur la hausse du prix du m<sup>3</sup>.

Les Conseillers Municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter **une bonne année à toutes et tous. Puisse cette nouvelle année réaliser tous vos souhaits et rendre réalité vos rêves les plus secrets ...**

**Meilleurs Vœux !**

D. Gamichon

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	p1
Mairie	p1
Vœux de la municipalité	p2
Maisons fleuries	p2
Démolition du préfabriqué	p3
Entretien des trottoirs	p3
Encombrants	p3
Le réseau d'eau potable	p3
Le réseau national d'alerte	p4
La sirène des Grandes Chapelles	p4
Alertes Gendarmerie	p4
L'amicale des sapeurs-pompiers	p5
Repas des anciens	p6
Club des loisirs	p6
Commémoration du 11 novembre	p6
Naissances / Décès	p7
Halloween	p7
La MPT centre social d'Arcis/Aube	p7
Nouvelles activités périscolaires	p8
Nos écoles	p8-9
Décisions du conseil municipal	p10
Communiquez !	p10

## MAIRIE

Tel : 03.25.37.52.59.  
Fax : 03.25.37.99.91.  
Mail : [lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr](mailto:lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr)

**Ouverture au public :**  
De 9h à 12h du mardi au samedi

## VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Samedi 10 janvier 2015 en fin d'après-midi, l'équipe du conseil municipal a accueilli les habitants à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Après avoir demandé un moment de silence suite aux événements survenus en France, Monsieur le Maire a retracé les différents projets menés au cours de l'année 2014 et présenté ceux à venir.

Les membres de la commission fleurissement ont ensuite remis les récompenses aux lauréats, avant de partager tous ensemble le verre de l'amitié accompagné de la galette des rois.



## MAISONS FLEURIES

Voici le palmarès établi par la commission fleurissement de la commune, suite à son passage dans les rues du village durant l'été 2014 :

1. M. et Mme DELANNOY, 17 rue des Vergers
2. M. et Mme BOUZIN, 23 rue des 2 justices
3. M. et Mme BARBICHON HENRY, 3 rue Neuve

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats.



## DÉMOLITION DU PRÉFABRIQUÉ



Fin octobre 2014, le préfabriqué situé à l'angle de la rue de la Poste et de la place de la Mairie s'en est allé ... Plusieurs générations de jeunes se sont succédées et retrouvées dans cet endroit mythique des Grandes Chapelles. Si vous avez été de ceux-là et que vous souhaitez faire revivre certains de vos souvenirs, merci de faire passer vos témoignages et photos à la mairie. Nous nous ferons une joie de les diffuser dans le petit journal.

Le terrain juxtaposant l'école clôturé :

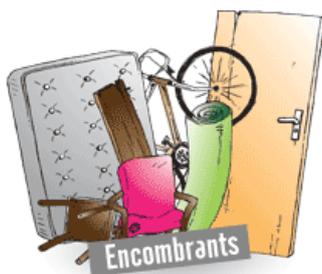


## ENTRETIEN DES TROTTOIRS



Merci de retirer à proximité de votre domicile les feuilles qui s'accumulent sur le trottoir entre la descente d'eau de pluie et le caniveau.

## ENCOMBRANTS



Dorénavant, les encombrants ne seront plus ramassés dans le village. Vous devrez donc vous en séparer en vous rendant directement dans les déchèteries auxquelles nous avons accès : Méry/Seine, St Mesmin ou Fontaine-les-Grès.

Merci de votre compréhension.

## LE RÉSEAU D'EAU POTABLE



Le SDDEA nous informe qu'il va procéder au nettoyage du réservoir de la commune

**mardi 10 février 2015.**

Par conséquent, des perturbations peuvent intervenir sur le réseau au cours de cette journée.

## LE RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE (RNA)



est constitué d'environ 4 500 sirènes. Il a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. Les sirènes émettent alors un signal modulé, montant et descendant, composé de trois séquences de 1 minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Ils durent un cycle de 1 minute 41 secondes.

Les sirènes peuvent aussi servir à l'appel des pompiers avec un code de sonnerie suivant le type d'intervention, par exemple :

- 1 coup = secours à personne
- 2 coups = accident sur la voie publique (AVP)
- 3 coups = incendies et feux
- 4 coups = menace chimique
- 5 coups = départ de la station SNSM, sauvetage en mer et transfert des opérations aux bataillons des Marins Pompiers

## LA SIRÈNE DES GRANDES CHAPELLES

Notre sirène n'est pas raccordée au réseau d'alerte et elle ne sert plus à l'appel des pompiers pour les interventions. En effet, les pompiers sont appelés directement sur leur téléphone portable selon le type d'intervention et les compétences requises. La sirène sert uniquement pour rappeler aux pompiers la manœuvre mensuelle le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de mars au mois de décembre. Cette sonnerie, dont la durée est de 30 secondes, permet de tester son fonctionnement.

Dans les semaines à venir, si vous entendez sonner la sirène en pleine journée, ne vous inquiétez pas ! ***Ce sera pour faire fuir les pigeons de l'église de façon à pouvoir ensuite reboucher les ouvertures par lesquelles ils entrent sous la toiture.***

## ALERTES GENDARMERIE



Nous vous faisons part d'un communiqué de la Gendarmerie de Nogent/Seine, reçu dernièrement en Mairie dans le cadre de ***la prévention des vols au préjudice des personnes âgées.***

« Nous ne sommes plus face à un fait isolé : une ou plusieurs équipes utilisent la ruse et se servent de la vulnérabilité de leur victime pour les voler sous couvert d'une fausse identité ou d'une fausse fonction. Plus que jamais, il est important de rappeler de conserver une grande vigilance et de contacter le service employeur des personnes qui se présentent chez eux (EDF, gendarmerie...) et de ne pas se laisser attendrir par une personne réclamant de l'eau ou l'utilisation du téléphone de la maison pour une pseudo panne. En cas de doute, ne pas hésiter à faire le 17, les gendarmes se chargeront des contrôles. »

Exemples de manières d'opérer :

1. Les auteurs, sous prétexte de réaliser un bilan énergétique, pénètrent dans le domicile de la victime. Pendant que l'un attire l'attention de la vieille dame, l'autre visite la maison. Il dérobe une pochette contenant des bijoux. La victime atteinte de la maladie d'Alzheimer ne se rend pas compte du vol mais elle prévient sa nièce de la visite des deux personnes. Cette dernière découvre la disparition des biens.

2. Deux individus prennent attache avec une personne âgée, indiquant faire des travaux chez le voisin de la victime. Ils prétendent avoir remarqué que la toiture est détériorée. Les deux individus réclament de l'argent avant de commencer les travaux. Ils demandent à la victime d'aller remplir un seau d'eau pour faire du ciment et profitent de ce laps de temps pour dérober du numéraire et un bijou.

***Un seul réflexe : prendre les renseignements et faire le 17.***



## L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

remercie chaleureusement les habitants du village pour la générosité témoignée lors de la présentation des calendriers 2015, ainsi que toutes les personnes qui ont fait des dons au cours de l'année 2014.

Elle les assure de son entier dévouement et leur présente ses meilleurs vœux pour 2015.

### Résultats au jeu des calendriers

Les réponses étaient :

- . Volume d'eau facturé aux habitants de la commune en 2014 : 19 909 m<sup>3</sup>
- . Nombre de bonnes réponses : 0
- . Nombre de participants au jeu le 29/11/2014 : 92

Les 3 réponses les plus proches ont été :

M. ECUVILLON Francis : 19 890

M. MOULE Michel : 19 945

M. ROBIN Jean Philippe : 19 856

=> **M. Francis Ecuillon** a remporté le panier garni.

### Repas de la Saint Nicolas

Au cours du traditionnel repas, **Anthony Mauvais** et **Jonathan Vairelles** (1ère photo) se sont vu remettre le diplôme « Equipiers C.P.I. » qui clôture leur cycle de formations.

Par ailleurs, 3 sapeurs-pompiers ont été promus au rang de « caporal » (2ème photo, de gauche à droite) : **Alexandre Lanoue**, **Pascal Prélot** et **Francis Collet**.



Enfin, **les personnes désirant participer à la vie communale en tant que sapeurs-pompiers seront les bienvenues au sein de la compagnie locale.** Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser auprès du Maire ou de Francis Litwin, chef de corps.

### REPAS DES ANCIENS

Le samedi 08 novembre 2014, les anciens du village étaient conviés au traditionnel repas organisé par la municipalité à la salle des fêtes. Une quarantaine d'entre eux avaient répondu présents pour profiter de cette agréable journée en toute convivialité.

Ci-dessous, Monsieur le Maire accueillant les invités par un discours et entouré des doyens du village, Mme Marie SOGNY et M. Bernard LABILLE.



### CLUB DES LOISIRS



Jeudi 18 décembre 2014, le Club des Loisirs est allé fêter Noël dans un restaurant surprise pour ses adhérents : nous sommes allés au Restaurant Saint Hubert où nous avons dégusté un repas très raffiné !

Nous sommes ensuite rentrés à la salle des associations des Grandes Chapelles pour jouer à nos jeux de cartes habituels : rami, belote, tarot ...

Les personnes souffrantes ont reçu une boîte de chocolats et une bouteille de champagne. Nos doyens, Odette et Bernard, ont reçu respectivement une plante et une bouteille de vin.

Tout le monde est reparti content de cette journée !

Si des personnes souhaitent participer au Club des Loisirs, n'hésitez pas à venir nous voir **le jeudi entre 14h et 18h30**, vous serez les bienvenus !

Christiane, Présidente

### COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



De nombreux habitants des Grandes Chapelles se sont déplacés pour assister à la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918. La présence de plusieurs enfants de l'école et de leur maîtresse a été très appréciée.

## NAISSANCES



### FÉLICITATIONS

En cette fin d'année 2014, notre village a eu la joie d'accueillir trois nouveaux petits habitants :

- \* Nolan SCHMUTZ le 21 novembre 2014 (15 petite rue)
- \* Abel LANOUE le 24 décembre 2014 (7 r. des 2 justices)
- \* Hugo PIGUEL le 29 décembre 2014 (1 rue des Ouches)

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de prospérité aux nouveaux-nés !

## DÉCÈS



Mme Christine MARCILLY, domiciliée 14 rue Neuve, est décédée le 09 novembre 2014.

Nous adressons nos sincères condoléances à son époux et sa famille.

## HALLOWEEN

Pour fêter Halloween, des enfants, accompagnés de leurs parents, ont parcouru les rues du village pour récolter des bonbons ou lancer des sorts à ceux qui n'en auraient pas !



**entrée libre**

# Génération jeu famille

**salle de fêtes**

**Arcis sur Aube**

**samedi 24 janvier 2015**

de 14h à 18h

MPT Un Nouveau Monde  
28 Rue des Cordeliers  
10700 Arcis sur Aube  
unm.arcis@free.fr  
03 25 37 06 03

LA TROTTINETTE

## LA MAISON POUR TOUS CENTRE SOCIAL D'ARCIS/AUBE

propose une action en direction des jeunes pré-adolescents sur leur temps de loisirs. Il s'agit de les accompagner au montage de projet.

Une réunion d'information est prévue le **jeudi 12 mars 2015 à 19h** à la salle des fêtes des Grandes Chapelles pour les villages des Grandes Chapelles, Chapelle-Vallon et Premierfait avec les élus des municipalités et la MPT.

*Sont invités tous les parents et leurs enfants âgés de 10 à 18 ans.*

D'ici là, ces derniers seront destinataires d'une présentation du projet avec une invitation à la réunion. En vue d'organiser la réunion, nous vous serions gré de bien vouloir répondre à cette invitation.

Un Nouveau  
**M@NDE**

## NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)



Pour pouvoir proposer une diversité suffisante de jeux aux enfants dans le cadre des NAP, Gwendoline et Lucie, les animatrices, vous sollicitent pour recueillir des **jeux de société** dont vous ne vous servez plus et qui seraient complets. De plus, pour réaliser les activités créatives, elles auraient besoin de divers **matériaux de récupération** : pots, cartons, rouleaux papier WC ... Par ailleurs, elles aimeraient disposer de **vieux tee-shirts ou vieilles chemises** pour protéger les enfants lors des activités peinture. Si vous pouvez répondre à l'une ou l'autre de leurs attentes, merci de déposer le matériel à la mairie.

Enfin, si vous souhaitez mettre à profit votre temps libre, les animatrices sont prêtes à vous accueillir en tant que **bénévoles** pour faire équipe avec elles, afin d'encadrer les enfants dans les différentes activités. Pour ce faire, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.



## NOS ECOLES



Le cross d'hiver aura lieu **le mardi 17 février 2015** aux abords du terrain des sports des Grandes Chapelles. Les écoles invitées sont : Vallant-Saint-Georges, Savières, Dierrey-Saint-Julien, Le Pavillon-Sainte-Julie, Dierrey-Saint-Pierre, Faux-Villecerf, Prunay-Belleville et Villeloup.

L'opération « Chocobars de Noël » menée au cours de l'automne 2014, a permis de récolter un bénéfice de 1 000€ au profit de la coopérative scolaire.

Nous vous remercions vivement pour l'accueil que vous lui avez réservé !



## NOS ECOLES (SUITE)

Ci-dessous, quelques photos des élèves de CM1/CM2 les présentant en plein exercice de voltige lors du cycle poney au centre équestre de Méry/Seine.



## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 08 octobre 2014*

En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

### **1—Horaires pour les TAP (Temps d'activités périscolaires)**

Suite aux difficultés d'organisation des nouveaux rythmes scolaires, dû au nombre d'élèves participant par rapport au nombre de monitrices employées, la commune a proposé un nouveau planning d'horaires de TAP :

Lundi et jeudi : de 15h à 16h30 pour les classes de GS et CP

Mardi et vendredi : de 15h à 16h30 pour les classes de CE1, CE2, CM1, CM2.

Les horaires de classe seront les suivants :

Lundi et jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h pour les classes de GS et CP ; 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2

Jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h00 pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ; 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 pour les classes de GS et CP

Mercredi : pour toutes les classes de 8h30 à 11h30

Le conseil des écoles a entériné ces nouveaux horaires le 02/10/2014.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **S'ENGAGE** à l'élaboration d'un PEDT

- **DEMANDE** à l'inspection d'académie la modification des horaires des écoles primaires de la commune des Grandes Chapelles.

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 21 novembre 2014*

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 11

### **1—Conseil et assistance en hygiène et sécurité du travail**

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour ces prestations de « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail » et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

Après délibération, le conseil municipal **APPROUVE** la convention « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et **CHARGE** Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

qu'il propose aux collectivités ;

• **APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;

### **2—Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

• **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;

• **APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;

• **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

### **3—Taxe d'aménagement pour la commune de Les Grandes Chapelles**

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 25 novembre 2011 il a été institué la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

la délibération du 25 novembre 2011 est reconduite de plein droit annuellement.



### **COMMUNIQUEZ !**

Le prochain numéro de l'Echo Chapelat paraîtra au printemps.

N'hésitez pas à transmettre vos articles et photos pour **fin mars 2015** à la Mairie.

Merci d'avance pour votre contribution à la rédaction de votre journal local !